

Saint-Honoré BK&A  
140, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS  
Membre de la Compagnie de Paris

APLITEC Audit & Conseil  
4-14 rue Ferrus  
75014 PARIS  
Membre de la Compagnie de Paris

## **SYNERGIE**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

# **SYNERGIE**

SE au capital de 121 810 000 €  
**Siège social : 160 bis Rue de Paris**  
**92100 BOULOGNE-BILLANCOURT**

329 925 010 RCS NANTERRE

---

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société SYNERGIE SE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SYNERGIE SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Évaluation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux acquisitions (clientèle et marques)

#### *Risque identifié*

Au 31 décembre 2024, les goodwill et les autres actifs incorporels liés aux acquisitions (clientèles et marques) représentent respectivement 127 174 K€ et 31 987 K€.

Les écarts d'acquisition représentent la différence non affectée ou en attente d'affectation, entre le prix d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle, tandis que les clientèles et marques représentent la part ayant fait l'objet d'une affectation dans les 12 mois suivant les regroupements d'entreprises concernés.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils se rapportent, dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (note 1.4.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

La note 5 de l'annexe définit la méthodologie retenue pour la détermination de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie et décrit la sensibilité des tests aux différents critères de taux d'actualisation, de taux de croissance à l'infini et des flux de trésorerie projetés à partir des prévisions de résultat opérationnel (EBIT).

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison du montant significatif des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels liés aux acquisitions (clientèles et marques) dans les comptes consolidés, et de la nature des éléments à considérer par la Direction pour leur valorisation.

#### *Procédure d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque*

Nos procédures d'audit ont consisté à contrôler la valeur d'utilité retenue sur les principales unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus suivi par la direction pour la réalisation des tests de dépréciation ;
- Vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié ;
- S'assurer de la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels :
  - Analyser la cohérence des flux avec les budgets établis par le management local et validés par la direction ;

- Examiner les réalisations 2024 et la cohérence avec les projections 2025 retenues dans les tests de l'exercice ;
- Analyser la méthodologie suivie pour le calcul du taux d'actualisation par pays ;
- Analyser les tests de sensibilité des valeurs d'utilité à une variation du taux d'actualisation, du taux de croissance à l'infini et du taux d'EBIT retenus par la direction dans les budgets ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes 5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SYNERGIE SE par l'Assemblée Générale du 31 décembre 2010 pour le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL et du 13 juin 2019 pour le cabinet SAINT HONORE BK&A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL était dans la 14<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet SAINT HONORE BK&A dans la 6<sup>ème</sup> année, dont respectivement 14<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 25 avril 2025

Les commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie régionale de Paris

SAINT HONORE BK&A



Frédéric BURBAND

APLITEC AUDIT & CONSEIL



Sébastien LE NEEL

# COMPTES CONSOLIDÉS

DU GROUPE SYNERGIE

## **Données Financières**

Bilan consolidé

État du résultat global consolidé

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Annexe aux comptes consolidés

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les comptes consolidés**

# DONNÉES FINANCIÈRES

## 1. BILAN CONSOLIDÉ

Actif	Notes N°	31/12/2024	31/12/2023
En milliers d'euros			
Goodwill	5	127 174	127 812
Autres immobilisations incorporelles	6	40 044	34 854
Immobilisations corporelles	7	59 203	63 904
Droits d'utilisation	7.3	73 652	69 204
Actifs financiers non courants	8	6 326	4 588
Impôts différés actifs	9	4 702	7 392
<b>Actif non courant</b>		<b>311 100</b>	<b>307 753</b>
Clients et autres débiteurs	10	655 562	656 287
Autres actifs courants	11	119 960	92 923
Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	401 009	393 952
<b>Actif courant</b>		<b>1 176 532</b>	<b>1 143 162</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 487 632</b>	<b>1 450 915</b>

Passif	Notes N°	31/12/2024	31/12/2023
En milliers d'euros			
Capital social	13	121 810	121 810
Primes liées au capital		12 181	12 181
Titres auto-détenus		(30 495)	(18 580)
Réserves consolidées		549 960	462 485
Réserves de conversion		2 956	2 612
Résultat de l'exercice		63 139	74 870
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>719 552</b>	<b>655 378</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		55	3 881
<b>Capitaux propres</b>		<b>719 607</b>	<b>659 260</b>
Provisions non courantes	14	11 431	9 986
Emprunts et dettes financières	16.1	8 884	10 626
Dettes de location	17	55 950	54 266
Impôts différés passifs	9	6 093	10 418
Autres passifs non courants	18	30 229	-
<b>Passif non courant</b>		<b>112 587</b>	<b>85 295</b>
Provisions	15	3 498	2 691
Emprunts et dettes financières	16.2	15 877	5 851
Dettes de location	17	17 550	15 566
Découverts bancaires	16.3	14 056	27 492
Fournisseurs	19	36 787	30 198
Dettes fiscales et sociales	20	548 633	546 382
Autres passifs courants	20	19 035	78 180
<b>Passif courant</b>		<b>655 437</b>	<b>706 360</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 487 632</b>	<b>1 450 915</b>

## 2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

### 2.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes N°	2024	2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21</b>	<b>3 184 936</b>	<b>3 108 471</b>
Produits des activités annexes		10 297	7 590
Charges de personnel	22.1	(2 861 757)	(2 771 375)
Charges externes		(125 366)	(115 926)
Impôts et taxes		(73 076)	(70 393)
Amortissements des immobilisations d'exploitation		(26 849)	(25 347)
Dotation aux provisions nettes de reprises	22.3	(2 919)	(3 911)
Autres produits et charges opérationnels courants		(1 563)	(1 226)
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissement des incorporels issus de regroupements d'entreprises</b>		<b>103 703</b>	<b>127 884</b>
Amortissement des incorporels issus de regroupements d'entreprises	6	(5 745)	(5 763)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>97 959</b>	<b>122 121</b>
Autres produits et charges opérationnels	22.3	(2 390)	(6 066)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>95 569</b>	<b>116 055</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		11 804	7 921
Coût de l'endettement financier brut		(4 960)	(4 820)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>23</b>	<b>6 843</b>	<b>3 101</b>
Autres produits et charges financiers	23	507	(169)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>102 919</b>	<b>118 987</b>
Impôts sur les résultats	24	(35 797)	(40 410)
<b>Résultat net</b>		<b>67 122</b>	<b>78 576</b>
dont part attribuable au Groupe		63 139	74 870
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		3 983	3 706
<b>Résultat par action (en euro)</b>	<b>25</b>	<b>2,73</b>	<b>3,18</b>
<b>Résultat dilué par action (en euro)</b>	<b>25</b>	<b>2,73</b>	<b>3,18</b>

## 2.2 Etat du résultat global consolidé

En milliers d'euros	2024	2023
<b>Résultat net</b>	<b>67 122</b>	<b>78 576</b>
Écarts de conversion	345	1 279
<b>Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>345</b>	<b>1 279</b>
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite (après impôts)	(505)	(552)
<b>Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>(505)</b>	<b>(552)</b>
<b>Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(160)</b>	<b>727</b>
<b>Résultat global</b>	<b>66 962</b>	<b>79 303</b>
<i>dont part attribuable au Groupe</i>	<i>62 979</i>	<i>75 597</i>
<i>dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>3 983</i>	<i>3 706</i>

### 3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Notes N°	2024	2023
Résultat net consolidé		<b>67 122</b>	78 576
Amortissements et provisions	28	35 512	32 629
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		(1 140)	(1 630)
Résultat financier net	23	(7 350)	(4 616)
Différence entre impôt décaissé et charge d'impôt		(3 150)	(1 312)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>90 994</b>	<b>103 646</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	27	(17 563)	1 563
<b>Flux de trésorerie net généré par l'activité</b>		<b>73 431</b>	<b>105 210</b>
Acquisitions d'immobilisations	6 / 7.1	(9 804)	(12 950)
Cessions d'immobilisations			3 152
Cession d'actif financier non courant		500	9 804
Incidence des variations de périmètre		(26 525)	(19 470)
Autres incidences des activités d'investissement		(2 235)	-
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(38 064)</b>	<b>(19 464)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	(18 924)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-	(2 250)
Rachat d'actions propres		(11 915)	(11 249)
Émissions d'emprunts		1 943	-
Remboursements d'emprunts	16.6	(3 544)	(9 701)
Remboursement des dettes de loyers	17	(20 585)	(17 701)
Coût de l'endettement financier net		8 833	4 616
Autres incidences des activités de financement		9 956	1 042
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>(15 312)</b>	<b>(54 167)</b>
Incidence des variations de change et autres mouvements		438	-
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>20 493</b>	<b>31 579</b>
Trésorerie à l'ouverture	16.3	366 459	334 880
Trésorerie à la clôture	16.3	386 953	366 459

#### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Situation au 01/01/2023</b>	<b>121 810</b>	<b>12 181</b>	<b>(7 177)</b>	<b>1 333</b>	<b>479 438</b>	<b>495</b>	<b>608 080</b>	<b>4 685</b>	<b>612 765</b>
Dividendes	-	-	-	-	(18 923)	-	(18 923)	(2 250)	(21 173)
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	(11 403)	-	-	153	(11 249)	-	(11 249)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	74 870	-	74 870	3 706	78 576
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	1 279	-	(552)	727	-	727
Autres variations <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	1 874	-	1 874	(2 261)	(387)
<b>Situation au 31/12/2023</b>	<b>121 810</b>	<b>12 181</b>	<b>(18 580)</b>	<b>2 612</b>	<b>537 259</b>	<b>96</b>	<b>655 378</b>	<b>3 880</b>	<b>659 259</b>
<b>Situation au 01/01/2024</b>	<b>121 810</b>	<b>12 181</b>	<b>(18 580)</b>	<b>2 612</b>	<b>537 259</b>	<b>96</b>	<b>655 378</b>	<b>3 880</b>	<b>659 259</b>
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	(11 915)	-	-	(40)	(11 955)	-	(11 955)
Rachat d'intérêts minoritaires de filiales contrôlées <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	7 809	5 617	13 426	(7 809)	5 617
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	63 139	-	63 139	3 983	67 122
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	345	-	(505)	(160)	-	(160)
Autres variations	-	-	-	-	-	(277)	(277)	-	(277)
<b>Situation au 31/12/2024</b>	<b>121 810</b>	<b>12 181</b>	<b>(30 495)</b>	<b>2 957</b>	<b>608 207</b>	<b>4 891</b>	<b>719 551</b>	<b>55</b>	<b>719 606</b>

(1) En 2023, ces mouvements incluaient en particulier l'incidence de la revalorisation de l'option de vente détenue par l'actionnaire minoritaire de Synergie Italie (cf. note 2)

(2) Voir note 2

## 5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Données juridiques

- Dénomination sociale : SYNERGIE
- Registre du commerce et des sociétés : 329 925 010 RCS Nanterre - France
- Siège social : 160 Bis, rue de Paris, 92100 Boulogne Billancourt - France
- Forme juridique : Société Européenne
- SYNERGIE est cotée au compartiment B d'EURONEXT Paris, le marché réglementé européen d'EURONEXT.

### La société a pour objet principal :

- La prestation en France et à l'étranger de tout personnel intérimaire de toutes compétences et de tous ordres auprès de tous établissements ou personnes intéressées;
- L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestations de services pour l'emploi ouverte par la loi aux Entreprises de Travail Temporaire ;
- L'activité de portage salarial telle que définie et autorisée par les textes en vigueur ;
- Toute activité d'entreprise de travail à temps partagé et plus généralement toute activité permise par la Loi aux entreprises de travail à temps partagé ;
- Toute activité permise par la Loi aux entreprises de travail temporaire ;
- L'assistance aux entreprises dans l'analyse de leurs besoins de personnel, le conseil, la gestion et l'assistance en matière de gestion des ressources humaines.

### Faits significatifs

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice, à l'exception des variations de périmètre décrites dans la Note 2.

## Note 1 Principes et méthodes comptables

### 1.1 Base de préparation des comptes consolidés

En application du règlement européen de juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2024 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

Ces principes comptables sont les mêmes que ceux retenus pour établir les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Synergie du 2 avril 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2025.

## 1.2 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes consolidés

### Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Ce sont les suivants :

- amendements à IFRS 16 « Obligation locative découlant d'une cession-bail » ;
- amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants » et « Passifs non courants avec des clauses restrictives » ;
- amendements à IAS 7 et à IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs ».

Ces nouvelles dispositions n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés et non encore en vigueur au 31 décembre 2024 sont listés ci-dessous :

- amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité ». À la date de clôture, ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne. La date effective d'application selon l'IASB est le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers ». À la date de clôture, ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne. La date effective d'application selon l'IASB est le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- amendements liés aux améliorations annuelles des normes IFRS – volume 11. À la date de clôture, ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne. La date effective d'application selon l'IASB est le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir ». À la date de clôture, cette norme n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne. La date effective d'application selon l'IASB est le 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir ». À la date de clôture, cette norme n'a pas été adoptée par l'Union européenne. La date effective d'application selon l'IASB est le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune de ces normes ou amendements d'applications obligatoires à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2024.

L'analyse détaillée de ces normes et amendements est en cours.

### Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités en application des IFRS 10, 11 et 12

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont contrôlées par SYNERGIE SE eu égard au pourcentage des droits de vote détenus par la société mère.

En l'absence de tout accord, contrat ou disposition de droit local limitant l'exercice du contrôle, toutes ces sociétés ont été considérées comme contrôlées au sens d'IFRS 10 et ont été consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'est partie à aucun accord conjoint susceptible d'être traité selon les dispositions de la norme IFRS 11. SYNERGIE n'est partie prenante dans aucune entité structurée et ne répond pas aux critères définissant les sociétés d'investissement au regard des dispositions normatives.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle (participations ne donnant pas le contrôle) ne représentent un pourcentage significatif dans aucune filiale.

SYNERGIE n'a cédé aucune participation au cours du présent exercice lui ayant fait perdre le contrôle d'une filiale ou réduire son influence au sein d'une filiale.

### **Transactions avec les actionnaires ne donnant pas le contrôle**

Lors d'une transaction entre le Groupe et les actionnaires minoritaires d'une filiale, une analyse économique de la transaction est effectuée au regard des critères fixés par les normes IFRS3, IFRS 10, IAS 32. Il est tenu compte de l'historique de la prise de contrôle de la filiale et des relations entre le groupe et les minoritaires de la filiale concernée notamment des options d'achat et de vente éventuellement consenties.

S'il ressort de l'analyse que l'opération est une opération entre associés, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise vient réduire les capitaux propres part du Groupe.

S'il ressort de l'analyse qu'il s'agit d'une forme de rémunération accordée en contrepartie des services rendus, l'écart est comptabilisé en charges de personnel conformément à IFRS 2.

### **Cas particulier des options de vente consenties par le Groupe**

Le Groupe suit les travaux de l'IASB et de l'IFRS IC qui pourraient conduire à une révision du traitement des options de vente consenties par le Groupe aux intérêts minoritaires (« puts minoritaires »).

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe applique les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009 :

- Une dette est comptabilisée à la clôture pour le montant de la juste valeur du prix d'exercice ;
- Ce montant du put minoritaires est imputé sur la valeur comptable des intérêts minoritaires à hauteur de cette dernière ;
- L'écart entre le prix d'exercice du put minoritaires et la valeur comptable des intérêts minoritaires ci-dessus est imputé sur les capitaux propres part du Groupe.

## **1.3 Principaux jugements et estimations**

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses pouvant affecter les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations reposent notamment sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation du présent document.

Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou si de nouvelles informations deviennent disponibles. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Il est rappelé que l'exercice 2024 est resté marqué par un environnement macroéconomique et géopolitique perturbé et source d'incertitude sur certains marchés avec des conséquences sur l'inflation, les taux d'intérêts ainsi que les prix de l'énergie ou des matières premières.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- ✓ Évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon les normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprise » et IFRS 10 « États financiers consolidés ». Lorsque le Groupe acquiert le contrôle d'une entreprise, les impacts du regroupement sont évalués et comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Les actifs et les passifs sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition à l'exception de ceux entrant dans le champ d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » et le cas échéant d'IAS 19 « Avantages du personnel ». L'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables requiert la formulation d'hypothèses et d'estimations.

- ✓ Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en Note 5.

- ✓ Évaluation à la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale.

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

- ✓ Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en Note 14 « Provisions pour avantages du personnel ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

## 1.4 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes

### 1.4.1 Principes généraux de consolidation

Tous les comptes des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 décembre.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros sauf indications spécifiques.

### 1.4.2 Méthodes de consolidation

Les opérations internes au Groupe, créances et dettes, produits et charges sont éliminées des comptes consolidés. En cas de fusion entre sociétés du Groupe ou de déconsolidation, les réserves consolidées ne sont pas affectées.

### 1.4.3 Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le poste « Écarts d'acquisition » inclut les immobilisations incorporelles comptabilisées sous le poste « Fonds commerciaux » dans les comptes sociaux ainsi que les écarts d'acquisition comptabilisés dans le cadre du processus de consolidation.

Ils représentent la différence non affectée entre le prix d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prises de contrôle.

Dans le cas d'une acquisition donnant le contrôle avec existence d'intérêts minoritaires, le Groupe choisit soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la totalité de l'actif net réévalué, y compris sur la quote-part revenant aux minoritaires (méthode du *goodwill* complet), soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la quote-part acquise (méthode du *goodwill* partiel). Le choix s'effectue transaction par transaction.

Lorsqu'un regroupement d'entreprise avec existence d'intérêts minoritaires inclut un droit de vente de ces mêmes intérêts minoritaires, une dette est reconnue au bilan consolidé du montant du prix estimé de l'option avec pour contrepartie, une diminution des capitaux propres. Les variations ultérieures de cette dette liées à d'éventuels changements d'estimation sont constatées dans les réserves consolidées.

Les évaluations des actifs et passifs identifiables et, par voie de conséquence celle des écarts d'acquisition, sont opérées autant que possible dès la date de première consolidation. Toutefois, sur la base d'analyses et expertises complémentaires, le Groupe peut revoir ces évaluations dans les douze mois qui suivent l'acquisition, les révisions ne pouvant se faire que sur la base d'éléments identifiés à la clôture du dernier exercice clos.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux différentes unités génératrices de trésorerie ; celles-ci sont essentiellement définies sur la base de pays dans lesquels opère le Groupe.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon IAS 36. Conformément à cette même norme, les frais d'acquisition consécutifs à un achat de société sont constatés en charges.

#### 1.4.4 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût historique.

##### **Frais de recherche**

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

##### **Frais de développement**

Pour les nécessités et le développement de leur activité, chaque filiale est amenée de manière autonome à lancer des projets de développement et d'innovation afin de s'adapter aux évolutions réglementaires, de répondre aux attentes des clients, d'optimiser la gestion des CVthèques et les performances du logiciel paie/facturation pour l'intérim. Enfin, des actions innovantes sont menées dans le domaine de la sécurité informatique et de la transformation digitale.

Il convient de souligner qu'il s'agit de développements expérimentaux dans le domaine des nouvelles technologies et non de recherche fondamentale appliquée.

Les frais de développement concernent des logiciels créés en interne et sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- Son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Sa capacité d'utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- La disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement (création de site internet non marchand, développement de clientèle...) sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les logiciels sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Sont considérés comme des frais de développement, les coûts d'analyse organique, de programmation et de mise en place de la documentation utilisateurs.

##### **Autres immobilisations incorporelles acquises**

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'évènements passés et à partir de laquelle on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Une immobilisation acquise est reconnue dès lors qu'elle est identifiable et que son coût peut être mesuré de façon fiable.

La valorisation de la clientèle des sociétés acquises est effectuée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ; certaines marques sont valorisées selon la même méthode, d'autres selon la méthode des redevances.

La clientèle étant à durée d'utilité définie est amortie. Les marques font l'objet ou non d'un amortissement selon que leur durée d'utilisation est définie ou non.

#### 1.4.5 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production, lequel comprend les frais d'acquisition pour les immeubles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût historique.

Les amortissements sont calculés essentiellement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité propre ; les bases amortissables tiennent compte des valeurs résiduelles confirmées par expertise.

Les durées d'utilisation retenues sont généralement les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées en linéaire
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 à 5 ans
Clientèle	10 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Constructions	20 à 80 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Installations générales	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans

Compte tenu de l'activité du Groupe et des actifs corporels détenus, aucun composant significatif n'a été identifié, à l'exception de ceux concernant la filiale immobilière SYNERGIE PROPERTY et DCS EASYWARE.

#### 1.4.6 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

La valeur d'utilité de chacun de ces actifs est déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles ils appartiennent.

Les flux nets de trésorerie sont estimés selon des méthodes décrites en note n°5.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes de celles générées par d'autres groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique (le pays)

et par référence aux marchés dans lesquels opère le Groupe. En termes d'activité, les services numériques font l'objet d'UGT spécifiques.

#### 1.4.7 IFRS 16 « Contrats de locations »

Les durées d'utilisation probables des actifs pris à bail et les taux d'actualisation pratiqués sont fondés sur des jugements et estimations de la direction en fonction de la situation future estimée la plus probable. Depuis le 31 décembre 2020, ces jugements ont également intégré la prise en compte de la position du comité d'interprétation des IFRS sur la notion de durée probable, conduisant à privilégier la vision économique à la vision purement juridique des contrats de location.

Ainsi, l'existence d'agencements et installations non récupérables associés aux contrats de location immobilière et amortis sur des durées plus longues que les contrats de location en cours a été prise en compte, ainsi que l'existence de pénalités indirectes et non négligeables encourues par la société et/ou le preneur en cas de sortie des baux en tacite reconduction. Les impacts financiers associés à ces jugements sont présentés en détails dans les notes 7.3 et 17.

#### 1.4.8 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont notamment constitués d'instrument des capitaux propres donnant accès au capital de sociétés non consolidées et de titres de créances dont l'échéance est supérieure à 12 mois.

#### 1.4.9 Créances clients et reconnaissance des produits

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

##### **Dépréciation au titre du recouvrement incertain des créances**

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci font l'objet d'une dépréciation différenciée selon la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens), les différences usuelles de règlement dans les divers pays où le Groupe est implanté, la situation de chaque client et la part couverte par l'assurance.

##### **Dépréciation au titre des pertes attendues**

La norme IFRS 9 qui prescrit d'évaluer la dépréciation des créances clients non douteux à partir des pertes attendues et non avérées, a conduit le Groupe à évaluer un complément de dépréciation des créances clients afférent aux non douteux.

Le principal impact de cette norme pour le Groupe concerne le modèle de dépréciation des créances clients qui est établi sur la base des pertes attendues. Dans le respect de cette norme, le Groupe a appliqué la méthode simplifiée applicable aux créances clients permise par le paragraphe 5.5.15 de la norme.

## Reconnaissance des produits

Les produits sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel du Groupe. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles prescrites par la norme IFRS 15 en matière de reconnaissance des revenus.

Les prestations hors Travail Temporaire relatives notamment aux activités de recrutement et à l'activité Services Numériques sont principalement comptabilisées à l'avancement. Ces activités restent non significatives à l'échelle du Groupe.

### 1.4.10 Charge d'impôt

La charge d'impôt regroupe l'impôt sur les bénéfices exigible et l'impôt différé sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées, ainsi que sur les retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

Elle intègre également la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE en France) et diverses taxes assimilées dont l'IRAP en Italie.

Lorsque les perspectives à court terme des sociétés du Groupe le permettent, des impôts différés actifs dont la récupération est probable sont comptabilisés.

La fiscalité différée, liée à l'activation des déficits fiscaux, a été retraitée en faisant usage du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun connu à la date de clôture. Les impôts différés actifs et passifs résultant de décalages temporaires sont comptabilisés, pour les sociétés françaises, suivant la méthode du report variable.

Ils correspondent à la constatation de l'incidence des décalages existants entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur prise en compte pour la détermination du résultat fiscal.

D'autre part, les déficits fiscaux ne sont pris en compte pour la détermination de l'actif fiscal latent que lorsqu'ils présentent une forte probabilité d'imputation sur les profits taxables futurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

Le groupe Synergie entre dans le champ d'application des nouvelles règles GloBE et de l'imposition minimum mondiale de 15 % (Pilier 2) adoptées par les pays de l'OCDE et transposées en droit français dans le Code général des impôts par l'article 33 de la loi de finances pour 2024. L'entrée en vigueur de ces nouvelles règles est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### 1.4.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des éléments liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives tels que les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie, dans la mesure où elles répondent aux conditions définies par l'AFTE et l'AFG validées par l'AMF.

#### 1.4.12 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'échéance attendue de la provision est à plus d'un an, le montant de celle-ci est actualisé.

#### 1.4.13 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un calcul prenant en compte des hypothèses de progression de salaire, d'espérance de vie et de rotation des effectifs.

Ces évaluations, qui concernent les indemnités de fin de carrière en France, sont effectuées au minimum une fois par an.

L'interprétation IFRIC de 2021 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

#### 1.4.14 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32. Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en variation des capitaux propres.

#### 1.4.15 Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle a été organisée conformément aux éléments de reporting présentés au principal décideur opérationnel. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe. Ces informations sont détaillées dans la note n°26.

#### 1.4.16 Méthodes de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Concernant les filiales étrangères, la méthode de conversion retenue pour les comptes en devises est la méthode dite du taux de clôture, consistant à convertir au cours de clôture les comptes de bilan hors capitaux propres et au cours moyen de la période pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en capitaux propres.

### 1.4.17 Instruments financiers

Dans le cadre de l'information financière requise par la norme IFRS 7, et conformément à la norme IFRS 9, les instruments financiers du Groupe sont comptabilisés comme suit à leur date de transaction :

En milliers d'euros	Catégorie	Notes N°	Valeur comptable 2024	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur 2024
<b>ACTIFS</b>							
<b>Créances commerciales</b>							
Créances clients et comptes rattachés	Prêts & Créances	10	655 562	X			655 562
<b>Autres actifs financiers</b>							
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts & Créances						
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	Juste valeur par résultat	12	401 009		X		401 009
<b>PASSIFS</b>							
<b>Dettes financières</b>							
Emprunts et autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	16	38 818	X			38 818
<b>Dettes commerciales</b>							
Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	19	36 787	X			36 787
<b>Dettes sur titres de participation</b>						X	
<b>Autres passifs financiers</b>	Passif financier au coût amorti			X			

Parmi les équivalents de trésorerie, il n'y a pas d'OPCVM de trésorerie cotés sur un marché actif (niveau 1).

Les instruments financiers à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont, au regard de la norme IFRS 7, considérés comme des données de niveau 3 ; il s'agit notamment des créances commerciales, des emprunts et des dettes financières.

La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéances courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur nominale.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier ; la juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

L'état de variation des pertes de valeur d'actifs financiers est le suivant :

En milliers d'euros	2023	Augmentatio n	Diminution	2024
Actifs financiers non courants	7	62	487	(418)
Créances clients	21 246	4 381	5 093	20 535
Autres créances	1 220	139	314	1 045
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>22 473</b>	<b>4 582</b>	<b>5 894</b>	<b>21 161</b>

## Note 2 Prises de participation et variation du périmètre de consolidation

### Rachat des participations ne donnant pas le contrôle dans Synergie Italia

Le 19 novembre 2024, le Groupe a exercé l'option d'achat que lui avait consentie en 2021 l'actionnaire minoritaire de cette société, portant sur la totalité des titres qu'il détenait et qui représentent 15% du capital et des droits de vote de cette filiale.

Aux termes de l'accord conclu à cette occasion, le prix d'exercice qui s'est établi à 50 millions d'euros a fait l'objet d'un premier paiement sur l'exercice de 20 millions d'euros, le solde étant réparti en deux échéances payables en 2026 et 2027. Le paiement de la dernière échéance a cependant été assorti d'une clause d'ajustement de prix sous certaines conditions, qui pourrait également avoir une incidence sur la date d'exigibilité.

Dans la mesure où Synergie contrôlait déjà Synergie Italia, cet accord constitue une transaction entre associés au sens de la norme IFRS 3 et par conséquent, l'écart favorable entre le prix d'exercice et la juste valeur attribuée par le Groupe à cette option a été inscrit au sein des capitaux propres consolidés, pour un montant de 5,6 millions d'euros.

Depuis cette date, Synergie détient 100% du capital et des droits de vote de Synergie Italia, elle-même actionnaire à 100% de la société Synergie HR Solutions.

Le profit de relation comptabilisé dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Synergie en contrepartie de ceux attribuables aux actionnaires ne donnant pas le contrôle s'est élevé à près de 8 millions d'euros.

### Autres variations de périmètre

Au mois de juin 2024, le groupe a conclu plusieurs transactions l'ayant conduit d'une part à prendre le contrôle de deux sociétés, établies respectivement au Canada et au Luxembourg, et d'autre part à la reprise d'une activité auparavant exercée par un concurrent australien et désormais hébergée dans une filiale *ad hoc*.

Ces transactions ont porté sur un prix total de plus de 5 millions d'euros en valeur d'entreprise, payé en totalité sur l'exercice 2024 ; sur la base de l'affectation provisoire de ce dernier aux actifs et passifs acquis, le Groupe a comptabilisé un montant de goodwill de l'ordre de 3 millions d'euros.

La contribution de ces trois nouvelles filiales au compte de résultat du groupe à compter du 2<sup>ème</sup> semestre a représenté 28 millions d'euros de Chiffre d'affaires et 0,5 million d'euros de Résultat opérationnel Courant.

### Note 3 Renseignements concernant les sociétés consolidées

En 2024, comme en 2023, toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont contrôlées par Synergie et consolidées par la méthode de l'intégration globale.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% DE CONTRÔLE		% D'INTÉRÊT	
			déc-24	déc-23	déc-24	déc-23
<b>SOCIÉTÉ MÈRE</b>						
SYNERGIE S.E.	Boulogne-Billancourt 92100	329 925 010				
<b>FILIALES FRANÇAISES DE SYNERGIE SE</b>						
SYNERGIE CARE	Boulogne-Billancourt 92100	303 411 458	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE CONSULTANTS	Boulogne-Billancourt 92100	335 276 390	100,00	100,00	100,00	100,00
DIALOGUE & COMPETENCES	Boulogne-Billancourt 92100	309 044 543	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE EXECUTIVE	Boulogne-Billancourt 92100	343 592 051	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE INSERTION	Boulogne-Billancourt 92100	534 041 355	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE PROPERTY	Boulogne-Billancourt 92100	493 689 509	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALE COMMUNE</b>						
I.S.G.S.Y.	Boulogne-Billancourt 92100	382 988 076	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALES ÉTRANGÈRES DE SYNERGIE SE</b>						
SYNERGIE ITALIA SPA	Turin ITALIE		100,00	85,00	100,00	85,00
SYNERGIE BELGIUM	Anvers BELGIQUE		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE s.r.o	Prague RÉP. TCHÈQUE		98,85	98,85	98,85	98,85
SYNERGIE TEMPORARY HELP	"		98,00	98,00	98,00	98,00
SYNERGIE TEMPORARY HELP SLOVAKIA	Bratislava SLOVAQUIE		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (SIES)	Barcelone ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALES DE SIES</b>						
DCS EASYWARE	Lyon 69003 FRANCE	797 080 397	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE TT	Barcelone ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE E.T.T.	Porto PORTUGAL		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE Travail Temporaire	Esch/Alzette LUXEMBOURG		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE PARTNERS	"		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL	Montréal CANADA		100,00	100,00	100,00	100,00
ACORN (SYNERGIE) UK	Newport ROYAUME-UNI		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE PERSONAL DEUTSCHLAND	Karlsruhe ALLEMAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE HR MANAGEMENT	Bremen ALLEMAGNE		100,00	97,50	100,00	97,50
SYNERGIE (SUISSE)	Lausanne SUISSE		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE HUMAN RESOURCES	Schijndel PAYS BAS		100,00	100,00	100,00	100,00
SIES AUSTRIA BETEILIGUNGS	St. Pölten AUTRICHE		100,00	100,00	100,00	100,00
INTERKADRA	Cracovie POLOGNE		100,00	100,00	100,00	100,00
GROUPA IK	"		100,00	100,00	100,00	100,00

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% DE CONTRÔLE		% D'INTÉRÊT	
			déc-24	déc-23	déc-24	déc-23
<b>FILIALE DE SYNERGIE PRAGUE</b>						
SYNERGIE SLOVAKIA	Bratislava SLOVAQUIE		78,00	78,00	77,10	77,10
<b>FILIALE DE SYNERGIE ITALIA SPA</b>						
SYNERGIE HR SOLUTIONS	Turin ITALIE		100,00	100,00	100,00	85,00
<b>FILIALE DE SYNERGIE TT</b>						
SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS	Barcelone ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALE DE SYNERGIE HRS</b>						
SYNERGIE OUTSOURCING	"		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALE DE SYNERGIE E.T.T.</b>						
SYNERGIE OUTSOURCING	Porto PORTUGAL		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALES D'ACORN (SYNERGIE) UK</b>						
ACORN RECRUITMENT	Newport ROYAUME-UNI		100,00	100,00	100,00	100,00
ACORN RAIL	"		100,00	100,00	100,00	100,00
ACORN GLOBAL RECRUITMENT	"		100,00	100,00	100,00	100,00
CONCEPT STAFFING	"		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALES DE SHR BV</b>						
SYNERGIE LOGISTIEK BV	Schijndel PAYS BAS		100,00	100,00	100,00	100,00
SYNERGIE INTERNATIONAL RECRUITMENT BV	"		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALE D'ACORN GLOBAL RECRUITMENT</b>						
SYNACO GLOBAL RECRUITMENT PTY	Adelaïde AUSTRALIE		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALES DE SYNACO GLOBAL RECRUITMENT PTY</b>						
SYNERGIE RESOURCES PTY	"		100,00	100,00	100,00	100,00
ENTIRE RECRUITMENT SYNACO PTY	"		100,00	100,00	100,00	100,00
IPA BY SYNERGIE PTY	"		100,00	-	100,00	-
<b>FILIALE DE SYNERGIE SUISSE</b>						
SYNERGIE INDUSTRIE & SERVICES	Lausanne SUISSE		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALE DE SIES AUSTRIA BETEILIGUNGS</b>						
SYNERGIE PERSONAL AUSTRIA	St. Pölten AUTRICHE		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALES DE DCS EASYWARE</b>						
SEIN	Pampelune ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00
DCS BELGIUM	Bruxelles BELGIQUE		100,00	100,00	100,00	100,00
DCS ITALIA	Turin ITALIE		100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALES DE INTERKADRA</b>						
IK FRANCE	Lille 59350 FRANCE	838 782 159	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>FILIALES DE SYNERGIE HR MANAGEMENT</b>						
SYNERGIE PERSONAL HR	Bremen ALLEMAGNE		100,00	100,00	100,00	97,50
SYNERGIE PERSONAL SOLUTIONS	"		100,00	100,00	100,00	97,50
DG TIMEWORK	"		100,00	100,00	100,00	97,50
<b>FILIALES DE DG TIMEWORK</b>						
UNISTAFF	"		100,00	100,00	100,00	97,50
<b>FILIALES DE SYNERGIE Luxembourg</b>						
ACCESS TRAVAIL TEMPORAIRE	Esch/Alzette Luxembourg		100,00	-	100,00	-
<b>FILIALES DE SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL</b>						
AGENCE DE PLACEMENT SYNERGIE INC	Québec CANADA		100,00	-	100,00	-

## Note 4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023, la juste valeur des participations minoritaires détenue par Synergie est non significative.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN

### Note 5 Écarts d'acquisition et autres incorporels liés aux acquisitions

#### 5.1 Variation des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31/12/2023	Goodwill constatés en 2024	Allocation définitive du goodwill Runtime	Ecart de conversion	31/12/2024
Goodwill	162 055	3 218	(4 165)	914	162 022
Pertes de valeur	(34 244)	(1)	-	(603)	(34 848)
<b>Total goodwill net</b>	<b>127 812</b>	<b>3 217</b>	<b>(4 165)</b>	<b>311</b>	<b>127 174</b>

Les variations de l'exercice traduisent les acquisitions de l'exercice (voir note 2) et l'allocation définitive du goodwill constaté en 2023 sur l'acquisition de l'ancien groupe Runtime en Allemagne, qui s'est traduite en particulier par la reconnaissance d'actifs incorporels amortissables pour un total de 6 millions d'euros en valeur brute.

Le détail par UGT se présente de la façon suivante :

UGT - En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
France	41 474	41 474
Allemagne	30 604	34 745
Pologne	8 919	8 786
Autriche	11 573	11 573
Pays-Bas	11 001	11 001
Belgique	6 493	6 493
Espagne	5 569	5 569
Royaume-Uni	4 853	4 630
Italie	2 773	2 773
Autres	3 915	768
<b>Total goodwill net</b>	<b>127 174</b>	<b>127 812</b>

## 5.2 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

Les méthodes de valorisation des marques et clientèles sont celles décrites dans la note n°1.4.4. La valeur recouvrable des UGT retenues, soit les pays où SYNERGIE est implantée, a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

### 5.2.1 Méthodologie

La valeur d'utilité de chaque UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des budgets annuels 2025 des UGT établis par le management local et approuvé par la Direction. Il a été tenu compte d'une prudence raisonnée dans l'établissement des budgets 2025 dans un contexte d'incertitude économique ;
- Projection des flux de trésorerie pour l'année 2025 sur la base du budget opérationnel des différentes UGT établi par le management local et approuvé par la Direction. Ces projections ne présentent pas d'écart majeur avec celles établies au 30 juin 2024 ;
- La projection des quatre années suivantes des flux de trésorerie basés est déterminée par la Direction Groupe, en tenant compte des perspectives économiques dans les zones géographiques concernées, et notamment sur l'Allemagne dont les principales hypothèses sont :
  - accroissement des volumes d'activité,
  - évolution favorable du mix clients,
  - synergies de coûts suite à l'intégration de Runtime,
- Au-delà de quatre ans, les projections futures de trésorerie sont extrapolées avec un taux de croissance à l'infini de 2% ;
- Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés selon un taux différencié par UGT. Les taux d'actualisation Groupe retenus sont déterminés en tenant compte : d'un taux sans risque (OAT 10 ans) et d'une prime de risque de marché ; une prime de risque complémentaire peut être appliquée lorsqu'un différentiel d'inflation significatif a été constaté avec le taux France ou pour certaines petites filiales à clientèle plus concentrée ;

Les taux d'actualisation sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables comparables à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par l'IAS 36.

Les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation et de croissance à l'infini par UGT sont les suivantes :

UGT	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
France TT/ ESN	8,51%	8,08%	2,0%	2,0%
Allemagne	8,45%	8,08%	2,0%	2,0%
Pologne	9,16%	8,72%	2,0%	2,0%
Autriche	8,45%	8,08%	2,0%	2,0%
Pays-Bas	8,45%	8,08%	2,0%	2,0%
Belgique	8,45%	8,08%	2,0%	2,0%
Espagne	8,73%	8,35%	2,0%	2,0%
Royaume-Uni	8,45%	8,08%	2,0%	2,0%
Italie	9,53%	9,10%	2,0%	2,0%
Autres	8,45%	8,08%	2,0%	2,0%

### 5.2.2 Pertes de valeur de Goodwill

Au cours de l'exercice, aucune perte de valeur n'a été constatée.

### 5.2.3 Sensibilité

Les conséquences d'une modification des paramètres présentés ci-dessus sur la dépréciation des Goodwill ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité en appliquant :

- Une diminution du taux de croissance à l'infini de 1 point ;
- Une augmentation du taux d'actualisation de 0,5 point.

Les valeurs d'utilité des UGT du groupe déterminées en appliquant une dégradation combinée de ces 2 hypothèses restent supérieures à leurs valeurs comptables respectives.

- Une diminution des flux de trésorerie projetés à partir des prévisions de résultat opérationnel (EBIT)

Dans les conditions du test au 31 décembre 2024, aucune perte de valeur ne résulterait d'une diminution de 5% des flux de trésorerie projetés tels qu'ils sont reflétés dans les plans d'affaires de chaque UGT.

Sur l'UGT constituée par les activités du Groupe en Allemagne, le tableau ci-dessous compare les hypothèses d'évolution du Chiffre d'affaires reflétées dans le plan d'affaire avec celles qui seraient nécessaire pour atteindre l'équilibre entre la valeur d'utilité et la valeur comptable des capitaux employés :

UGT	Marge de manœuvre du test (En milliers d'euros)	Croissance cumulée du CA (plan d'affaires) (*)	Point mort (**)
Allemagne	12 168	81,20%	72,40%

(\*) Hypothèses de croissance reflétées dans le plan d'affaires du management entre 2024 et 2029 (année extrapolée pour la valeur terminale). Dans le test de perte de valeur mis en œuvre au 31 décembre 2023, l'analyse de sensibilité aux hypothèses de croissance de cette UGT avait été effectuée sans tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires sur la 1ère année du plan d'affaires. En appliquant cette année une méthode identique, le taux de croissance proforma serait de 51,5% et le point mort serait atteint avec une croissance de 44,2%.

(\*\*) Croissance du Chiffre d'affaires qui égaliserait la valeur d'utilité et la valeur comptable.

## Note 6 Autres immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	Entrées de Périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Logiciels et licences	16 817	12	6 011	38	22 802
Clientèle	76 153	-	4 566	-	80 719
Marques	18 247	-	1 591	-	19 838
Autres	477	-	2	-	479
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>111 693</b>	<b>12</b>	<b>12 169</b>	<b>38</b>	<b>123 837</b>

Outre les investissements de l'exercice, la variation des autres immobilisations incorporelles reflète principalement l'allocation définitive du prix d'acquisition de l'ancien groupe Runtime (voir note 5.1).

La variation des amortissements opérationnels et des pertes de valeur s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	Entrées de Périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Logiciels et licences	13 993	9	1 117	46	15 073
Clientèle	51 264	-	4 942	14	56 191
Marques	3 149	-	835	-	3 985
Autres	149	-	2	-	151
<b>Total amortissements opérationnels</b>	<b>68 555</b>	<b>9</b>	<b>6 897</b>	<b>61</b>	<b>75 400</b>

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ecarts de conversion	31/12/2024
Clientèle	5 230	-	-	84	5 315
Marques	3 054	-	-	25	3 079
<b>Total pertes de valeur</b>	<b>8 284</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>109</b>	<b>8 394</b>

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels et licences	7 729	2 823
Clientèle	19 213	19 659
Marques	12 774	12 044
Autres	328	328
<b>Total</b>	<b>40 044</b>	<b>34 854</b>

Le poste « Marques » est représentatif des marques identifiées par le Groupe.

Les clientèles des sociétés acquises font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée, les marques étant susceptibles d'être amorties lorsque la durée d'utilité est définie.

Le poste « Marques » est représentatif des marques acquises et exploitées par le Groupe SYNERGIE.

## Note 7 Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

### 7.1 Analyse du poste par catégorie

#### Valeurs brutes

En milliers d'euros	31/12/2023	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Terrains, constructions, installations techniques	54 155	-	215	2 440	51 930
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	57 997	67	4 871	2 724	60 211
<b>Total</b>	<b>112 152</b>	<b>67</b>	<b>5 086</b>	<b>5 163</b>	<b>112 142</b>

#### Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2023	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Terrains, constructions, installations techniques	7 839	-	870	325	8 384
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	40 408	56	5 560	1 469	44 555
<b>Total</b>	<b>48 247</b>	<b>56</b>	<b>6 430</b>	<b>1 794</b>	<b>52 939</b>

## Valeurs nettes

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Terrains, constructions, installations techniques	43 546	46 315
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	15 656	17 589
<b>Total</b>	<b>59 203</b>	<b>63 904</b>

## 7.2 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Zone euro	55 200	60 067
Hors zone euro	4 002	3 947
<b>Total</b>	<b>59 203</b>	<b>64 014</b>

## 7.3 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

2024 En milliers d'euros	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Écart de conversion et autre	31/12/2024
Immobilier	100 537	19 169	(9 197)	3 216	113 725
Véhicules et autres	17 825	9 175	(4 185)	1 687	24 502
<b>Total</b>	<b>118 362</b>	<b>28 344</b>	<b>(13 382)</b>	<b>4 903</b>	<b>138 227</b>

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

2024 En milliers d'euros	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Écart de conversion et autre	31/12/2024
Immobilier	(40 595)	(13 103)	3 853	(2 264)	(52 109)
Véhicules et autres	(8 564)	(6 304)	3 829	(1 429)	(12 467)
<b>Total</b>	<b>(49 160)</b>	<b>(19 407)</b>	<b>7 683</b>	<b>(3 692)</b>	<b>(64 576)</b>

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

2024 En milliers d'euros	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Écart de conversion et autre	31/12/2024
Immobilier	59 942	6 066	(5 344)	952	61 616
Véhicules et autres	9 261	2 871	(355)	258	12 035
<b>Total</b>	<b>69 203</b>	<b>8 937</b>	<b>(5 699)</b>	<b>1 210</b>	<b>73 651</b>

## Note 8 Actifs financiers non courants

### 8.1 Détail des comptes de bilan

En milliers d'euros	Montants bruts 2024	Provisions	Montants nets 2024	Montants nets 2023
Participations minoritaires	2 686	-	2 686	686
Autres titres immobilisés	304	7	297	340
Prêts	14	-	14	100
Autres actifs financiers	2 904	(425)	3 329	3 462
<b>Total</b>	<b>5 908</b>	<b>(418)</b>	<b>6 326</b>	<b>4 588</b>

Les autres titres de participations correspondent aux titres détenus dans la filiale dormante de droit chinois Synergie Qingdao et dans GoMyCode, société de droit néerlandais dont une part minoritaire a été acquise en avril 2022. En 2024, une nouvelle participation minoritaire a été prise pour 2 millions d'euros.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

Les autres actifs financiers sont constitués principalement des dépôts de garantie sur loyers commerciaux.

### 8.2 Variation des actifs financiers non courants (valeur nette)

En milliers d'euros	31/12/2023	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Participations minoritaires	686	-	2 000	-	2 686
Autres titres immobilisés	340	-	444	487	297
Prêts	100	-	-	86	14
Autres actifs financiers	3 462	10	1 320	1 463	3 329
<b>Total</b>	<b>4 588</b>	<b>10</b>	<b>3 764</b>	<b>2 036</b>	<b>6 326</b>

## Note 9 Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Déficits fiscaux reportables	89	89	-
Différences temporelles sur engagements de retraite	2 768	2 358	410
Différences temporelles sur provisions	1 081	771	310
Différences temporelles liées aux contrats de location	18 184	17 563	621
Autres différences temporelles	4 962	3 867	1 095
Compensation IDA/IDP par groupe fiscal	(22 382)	(17 257)	(5 125)
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>4 702</b>	<b>7 392</b>	<b>(2 690)</b>
Réévaluation d'actifs	8 534	8 205	329
Différences temporelles liées aux contrats de location	18 191	17 420	771
Autres différences temporelles	1 750	2 049	(299)
Compensation IDA/IDP par groupe fiscal	(22 382)	(17 257)	(5 125)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>6 093</b>	<b>10 417</b>	<b>(4 324)</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(1 391)</b>	<b>(3 025)</b>	<b>1 634</b>

La variation des impôts différés comptabilisée en contrepartie des autres éléments du résultat global est non significative pour l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2024, l'économie d'impôt que représenterait l'utilisation future des pertes fiscales reportables non activées s'élève à 7,6 millions d'euros, ventilée comme suit selon la date d'expiration de ces déficits :

En milliers d'euros	2024
< 1 an	50
1 an <> 5 ans	294
> 5 ans	3 027
Illimité	4 278
<b>Total</b>	<b>7 650</b>

## Note 10 Clients

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	0 à 90 jours	90 à 180 jours	à + de 180 jours	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	619 306	10 165	27 029	656 499	665 780
Factures à établir	16 673	54	2 870	19 598	11 754
Provision pour dépréciation	(2 662)	(1 077)	(16 796)	(20 535)	(21 246)
<b>Total</b>	<b>633 317</b>	<b>9 141</b>	<b>13 104</b>	<b>655 562</b>	<b>656 287</b>

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des créances clients sont décrites en note n°1.4.9.

Les cessions de créances et l'affacturage destinés à financer le crédit client sont décompensés et une dette financière non significative figure au passif du bilan au titre de ce financement.

L'entité SYNERGIE PERSONAL AUSTRIA dispose d'un contrat d'affacturage de créances commerciales, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un paiement immédiat des factures clients dès leur création et avant échéance ;
- une gestion du poste clients : relance et recouvrement des factures ;
- le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment (préavis de 90 jours).

Au 31 décembre 2024, cette ligne est utilisée à hauteur de près de 8 millions d'euros (montant comparable à la clôture de l'exercice précédent).

## Note 11 État des échéances des actifs courants à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants nets		< 1 an		> 1 an	
	31/12/202	31/12/2023	31/12/202	31/12/202	31/12/202	31/12/202
	4		4	3	4	3
<b>Actif courant</b>						
Clients douteux ou litigieux	2 742	2 750	-	0	2 742	2 750
Autres créances clients	652 820	653 537	652 820	653 537	-	-
<b>Créances commerciales</b>	<b>655 562</b>	<b>656 287</b>	<b>652 820</b>	<b>653 537</b>	<b>2 742</b>	<b>2 750</b>
Personnel et comptes rattachés	2 806	2 374	2 806	2 374	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 513	58 310	78 513	58 310	-	-
Impôts sur les bénéfices	21 778	19 686	21 778	19 686	-	-
Autres impôts et taxes	1 028	-	1 028	-	-	-
Débiteurs divers	7 980	4 385	7 980	4 385	-	-
Charges constatées d'avance	7 856	7 620	7 856	7 620	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>119 960</b>	<b>92 376</b>	<b>119 960</b>	<b>92 376</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Note 12 Actifs financiers courants et trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à terme	106 009	136 251
Autres disponibilités	295 000	257 701
<b>Trésorerie inscrite à l'actif</b>	<b>401 009</b>	<b>393 952</b>

## Note 13 Capitaux propres

### 13.1 Capital social

Le capital est composé au 31 décembre 2024 de 24 362 000 actions d'une valeur nominale de 5 €, il s'élève ainsi à 121 810 000 euros. Il est invariant sur l'exercice.

### 13.2 Affectation du résultat 2023

Aucune distribution de dividende n'est intervenue en 2024, et le résultat de l'exercice précédent a été intégralement affecté au report à nouveau.

### 13.3 Actions propres

L'animation du titre est confiée à un prestataire de services, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement « AFEI », reconnue par l'AMF.

Au 31 décembre 2024, SYNERGIE détient deux catégories d'actions propres :

- Celles acquises dans le cadre du contrat de liquidité (15 640 actions soit 0,06% du capital social) ;
- Celles acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2023 (1 215 286 actions soit 4,99% du capital social).

Les cessions de 2024 ont dégagé une moins-value non significative.

La valeur brute des actions propres constatée en diminution des capitaux propres s'élève à 30,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## Note 14 Provisions et dettes pour avantages du personnel

### 14.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Indemnités de départ en retraite France	10 716	9 131	1 585
Autres régimes à prestations définies	714	855	(142)
<b>Total provisions pour avantage au personnel</b>	<b>11 430</b>	<b>9 986</b>	<b>1 444</b>

La variation des provisions s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Brut	
	2024	2023
Coût des services rendus	673	569
Coût financier	283	311
Écart actuariel	682	745
Modification de régime	-	80
Prestations payées	(52)	(867)
<b>Sous-total France</b>	<b>1 585</b>	<b>838</b>
Autres variations (Allemagne, Italie)	(142)	134
<b>Total</b>	<b>1 443</b>	<b>972</b>

### 14.2 Information sur les avantages du personnel

Les engagements de retraite des salariés permanents relatifs aux régimes de retraite à prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en application de la norme IAS 19 ; les hypothèses retenues au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 2,0%
- Taux de rotation du personnel : déterminé par tranches d'âge
- Taux de charges sociales : selon taux réel constaté par société (entre 38,07% et 46,93%)
- Table de mortalité : INSEE 2018-2020
- Taux d'actualisation (base iBoxx) : 3,40%
- Estimation sur la base d'un départ moyen à 65 ans
- Départ à l'initiative du salarié
- Application de la méthode rétrospective

Les indemnités de départ en retraite versées en 2024 se sont élevées à 0,1 million d'euros contre 0,9 million d'euros en 2023.

Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux d'actualisation ci-dessus serait sans incidence significative sur le montant des droits projetés.

## Note 15 Provisions pour risques et charges courantes

### 15.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2023	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	2024
Provisions pour litiges	2 291	-	1 714	1 198	2 807
Autres provisions risques	391	-	383	109	666
<b>Total provisions risques</b>	<b>2 682</b>	<b>-</b>	<b>2 098</b>	<b>1 307</b>	<b>3 473</b>
Autres provisions charges	9	-	16	0	25
<b>Total</b>	<b>2 691</b>	<b>-</b>	<b>2 114</b>	<b>1 307</b>	<b>3 498</b>

## Note 16 Emprunts et dettes financières

### 16.1 Emprunts et dettes financières non courantes

Analyse par catégorie et échéance de remboursement en valeur comptable au bilan

En milliers d'euros	Total		1 an <= 5 ans		> 5 ans	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	4	3	4	3	4	3
Emprunts auprès étab. financiers	8 172	9 074	8 172	8 385		689
Autres emprunts et dettes fin divers	712	1 552	712	1 552	-	-
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>8 884</b>	<b>10 626</b>	<b>8 884</b>	<b>9 936</b>	<b>-</b>	<b>689</b>
Dettes de location à long et moyen terme	55 950	54 266				
<b>Total</b>	<b>64 834</b>	<b>64 892</b>				

L'ensemble de la dette brute est comptabilisé au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé après prise en compte des frais d'émission et des primes d'émission identifiés et rattachés à chaque passif.

### 16.2 Emprunts et dettes financières courantes

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Établissements de crédit	15 658	5 464
Emprunts et dettes financières divers	220	387
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>15 877</b>	<b>5 851</b>
Dettes de location à court terme	17 550	15 566
<b>Total</b>	<b>33 428</b>	<b>21 416</b>

## 16.3 Concours bancaires courants et trésorerie nette

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Découverts bancaires	13 991	27 427
Intérêts courus sur découverts bancaires	65	65
<b>Total</b>	<b>14 056</b>	<b>27 492</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	401 009	393 952
<b>Trésorerie nette</b>	<b>386 953</b>	<b>366 460</b>

## 16.4 Ventilation par zone monétaire et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants									
			< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans			
	2024	%	2023	%	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Euro	8 448	34%	14 538	100%	3 141	5 464	5 307	8 385	-	689
Autre	14 756	60%	-		12 736	-	3 577	-	-	-
<b>Total</b>	<b>24 761</b>	<b>94%</b>	<b>14 538</b>	<b>100%</b>	<b>15 877</b>	<b>5 464</b>	<b>8 884</b>	<b>8 385</b>	<b>-</b>	<b>689</b>

## 16.5 Ventilation par nature de taux d'intérêts et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants									
			< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans			
	2024	%	2023	%	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Fixe	8 448	34%	14 538	100%	3 141	5 464	5 307	8 385	-	689
Autre	14 756	60%	-		12 736	-	3 577	-	-	-
<b>Total</b>	<b>24 761</b>	<b>94%</b>	<b>14 538</b>	<b>100%</b>	<b>15 877</b>	<b>5 464</b>	<b>8 884</b>	<b>8 385</b>	<b>-</b>	<b>689</b>

## 16.6 Analyse des emprunts et dettes financières portant intérêt

La majorité des emprunts en cours au 31 décembre 2024 finance des acquisitions immobilières (durée 7 à 15 ans) et les travaux y afférents (durée 7 ans) ou l'acquisition de nouvelles filiales.

## 16.7 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêts, de change et de liquidité

La Direction Financière du Groupe assure la centralisation des financements, de la gestion des changes, taux d'intérêts et risque de contrepartie.

### 16.7.1 Risque de taux d'intérêts

L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 met en évidence les points suivants :

- Les financements du Groupe à taux fixe ne sont pas impactés par l'évolution des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers à court terme ne sont que de manière exceptionnelle sensibles aux variations de taux d'intérêts ;
- En l'absence d'activation de couverture matérielle de flux de trésorerie par des instruments de taux d'intérêt ou d'investissement net dans une entité étrangère, les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun impact directement en capitaux propres du Groupe.

### 16.7.2 Risque de taux de change

SYNERGIE a un endettement financier majoritairement en euros au 31 décembre 2024, à l'exception de concours bancaires courants en Grande-Bretagne, en Suisse et en Australie.

Les cours de clôture par rapport à l'euro sont les suivants :

Devises	2024	2023
Livre Sterling	0,83	0,87
Dollar canadien	1,49	1,46
Franc suisse	0,94	0,93
Dollar australien	1,68	1,63
Couronne Tchèque	25,19	24,72
Złoty polonais	4,27	4,34

L'exposition au risque de change des avances en comptes courants en devises apportés aux filiales étrangères, s'analyse de la façon suivante au 31 décembre :

En milliers d'euros	Montants	Zone		Autres
		Livre Sterling	Dollar Australien	monnaies
Actifs monétaires 2024	18 301	18 301	-	-
Actifs monétaires 2023	17 381	17 381	-	-

### 16.7.3 Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe s'appuie sur la centralisation des financements externes et une trésorerie nette excédentaire au 31 décembre 2024

Il en résulte un risque de liquidité non significatif.

#### Note 17 Dettes de location

L'échéancier de la dette de location présenté en valeur comptable au bilan est le suivant au 31 décembre 2024 :

En milliers d'euros	Dettes à moins d'un an	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes au-delà de 5 ans	Total dette
Locations immobilières	12 052	34 389	14 937	61 378
Locations véhicules et autres	5 498	6 597	27	12 123
<b>Total</b>	<b>17 551</b>	<b>40 986</b>	<b>14 964</b>	<b>73 500</b>

Les variations des dettes de location présentées en valeur comptable au bilan s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Loyers payés	Autres mouvements	31/12/2024
Locations immobilières	60 508	19 065	(4 243)	(13 938)	(15)	61 378
Locations véhicules et autres	9 323	9 182	33	(6 651)	235	12 123
<b>Total</b>	<b>69 832</b>	<b>28 247</b>	<b>(4 210)</b>	<b>(20 589)</b>	<b>220</b>	<b>73 500</b>

L'échéancier de la dette de location retenant les maturités contractuelles et sans actualisation au 31 décembre 2024 est le suivant :

En milliers d'euros	Dettes à moins d'un an	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes au-delà de 5 ans	Total dette
Locations immobilières	13 427	37 552	23 503	74 483
Locations véhicules et autres	5 771	6 737	120	12 629
<b>Total</b>	<b>19 198</b>	<b>44 289</b>	<b>23 623</b>	<b>87 111</b>

## Note 18 Autres passifs non courants

Ce poste est composé principalement des montants payables au titre de la transaction conclue en novembre 2024 et décrite à la note 2.

## Note 19 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	20 844	18 104
Factures à recevoir	15 943	12 094
<b>Total</b>	<b>36 787</b>	<b>30 198</b>

## Note 20 État des autres passifs courants

En milliers d'euros	Montants	
	2024	2023
Fournisseurs	36 787	30 198
Personnel	255 910	257 586
Organismes sociaux	154 761	142 946
Impôt sur les bénéfices	16 078	16 272
Autres impôts et taxes	121 884	129 579
Dettes sur acquisitions <sup>(1)</sup>	2 438	62 770
Autres dettes	16 014	14 590
Produits constatés d'avance	583	821
<b>Total</b>	<b>604 455</b>	<b>654 760</b>

(1) Au 31 décembre 2023, ce poste reflétait essentiellement la juste valeur de l'option de vente que détenait l'ancien actionnaire minoritaire de Synergie Italia, que ce dernier a exercée en 2024 (voir note 2).

## NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

### Note 21 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des facturations liées aux prestations de Gestion des Ressources Humaines et aux prestations réalisées par le Groupe de services numériques DCS dont la holding est DCS EASYWARE.

Il inclut au 31 décembre 2024 des facturations hors Travail Temporaire (placement de salariés permanents, outsourcing, formation, services numériques...) à hauteur de 160 millions d'euros, soit 5% du Chiffre d'affaires consolidé.

Ces activités, en cours de développement dans le Groupe, restent en l'état non significatives et ne constituent pas un secteur d'activité distinct.

### Note 22 Charges opérationnelles

#### 22.1 Charges de personnel

Les charges de personnel inscrites dans le résultat opérationnel courant sont constituées des éléments suivants :

En milliers d'euros	2024	2023
Salaires et traitements	2 258 915	2 187 126
Charges sociales	598 335	575 969
Participation des salariés	4 507	8 279
<b>Total</b>	<b>2 861 757</b>	<b>2 771 375</b>

#### 22.2 Impact de la norme IFRS 16

Les charges de loyers ont été retraitées à hauteur de 20,5 millions d'euros pour l'exercice 2024, en application d'IFRS 16.

Ce montant n'inclut pas les loyers payés sur des contrats bénéficiant d'une exemption au titre de la faible valeur ou durée de moins de 12 mois.

#### 22.3 Autres informations sur les charges opérationnelles

Les dotations aux provisions sont présentées augmentées des charges irrécouvrables et diminuées des reprises de provisions.

Les transferts de charges ont été affectés aux postes du compte de résultat par nature de charges.

Le poste « autres produits et charges opérationnels » inclut notamment des produits et charges non récurrents. Il comprenait en 2023 une régularisation de charges fiscales sur exercices antérieurs, relative à la filiale Italienne.

## Note 23 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2024	2023
Produits de placements financiers (dont VMP)	4 845	3 398
Revenus financiers sur trésorerie	5 956	3 342
Revenus sur créances et divers	1 003	1 180
<b>Produits de trésorerie et équivalents de tréso.</b>	<b>11 804</b>	<b>7 921</b>
Intérêts sur contrats de location	(1 990)	(1 518)
Agios bancaires et divers	(2 604)	(3 103)
Intérêts des emprunts	(366)	(199)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(4 960)</b>	<b>(4 820)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6 843</b>	<b>3 101</b>
Écarts de change	473	(148)
Ajustement juste valeur	-	(21)
Autres produits et charges	34	0
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>507</b>	<b>(169)</b>
<b>Total</b>	<b>7 350</b>	<b>2 932</b>

## Note 24 Impôt sur les bénéfices

### 24.1 Charge d'impôt

La charge d'impôt inscrite au compte de résultat se ventile comme suit :

En milliers d'euros	2024	2023
Charge / (produit) d'impôt courant	31 413	31 966
Charge / (produit) d'impôt différé	(1 665)	1 312
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>29 748</b>	<b>33 278</b>
CVAE (France)	3 343	4 491
IRAP (Italie)	2 706	2 641
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>35 797</b>	<b>40 410</b>

Le Groupe continue à appliquer les amendements d'IAS 12 de 2023 prévoyant une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée au titre du nouvel impôt minimum mondial (Pilier 2 BEPS OCDE), instauré à compter de 2024.

Conformément à ces amendements, aucun impôt différé n'avait été comptabilisé en 2023 et le Groupe a depuis confirmé que l'entrée en vigueur des dispositions de GloBE ne devait donner lieu à aucun ajustement de la charge d'impôt comptabilisée pour l'exercice 2024.

## 24.2 Taux effectif et preuve d'impôt

L'écart entre le montant de l'impôt sur le bénéfice calculé au taux normal d'imposition en France et le montant effectif d'impôt s'explique comme suit :

En milliers d'euros	2024	2023
<b>Résultat avant charge d'impôt</b>	<b>102 919</b>	<b>118 987</b>
<b>Résultat avant impôt après CVAE et Irap</b>	<b>96 870</b>	<b>111 855</b>
Taux d'impôt en vigueur en France	25,83%	25,83%
<b>Impôt théorique</b>	<b>25 017</b>	<b>28 892</b>
Différences de taux d'imposition à l'étranger	(1 467)	(639)
Retraitement juste valeur créance destinée à la vente		780
Déficits fiscaux non activés	3 990	606
Différences permanentes	1 821	1 544
Transactions sans fiscalité et divers	387	2 095
<b>Total impôt sur les bénéfices</b>	<b>29 748</b>	<b>33 278</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>30,7%</b>	<b>29,8%</b>

En 2023, le poste "transactions sans fiscalité et divers" concernait principalement une régularisation de charges fiscales en Italie.

### Note 25 Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en rapportant le résultat net consolidé de l'exercice (part du Groupe) au nombre d'actions correspondant au 31 décembre.

Il n'y a aucun instrument dilutif pouvant modifier le résultat net et le nombre d'actions retenues à l'exception du programme de rachat d'actions propres, dont l'incidence n'était pas significative en 2023 et 2024.

	2024	2023
Résultat net (part du groupe)	63 139	74 870
Nombre d'actions	24 362 000	24 362 000
Nombre d'actions auto-détenues	1 230 926	841 937
Nombre d'actions de base	23 131 074	23 520 063
Résultat par action en €	2,73€	3,18€
Résultat dilué par action en €	2,73€	3,18€

## Note 26 Informations sectorielles

### 26.1 Informations par zone géographique

Le reporting utilisé par le management pour ses revues mensuelles porte principalement sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant, ce qui explique la remontée d'informations sectorielles sur ces principaux agrégats par zone géographique.

#### 26.1.1 Éléments de compte de résultat

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant (*)	
	2024	2023	2024	2023
France	1 264 780	1 292 947	48 785	60 448
Belgique	304 950	292 059	9 426	9 449
Autres Europe Nord et Est	433 172	417 440	(4 483)	7 602
Italie	827 870	788 128	48 851	45 861
Espagne, Portugal	265 533	245 821	1 637	2 435
Canada, Australie	88 632	72 075	(513)	2 090
<b>Total</b>	<b>3 184 936</b>	<b>3 108 471</b>	<b>103 703</b>	<b>127 884</b>

(\*) avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition et des clientèles et marques acquises

#### dont Services numériques

France	50 575	53 968	4 084	5 981
Italie	768	9	(69)	-
Belgique	114	746	36	55
Espagne	21 173	21 318	(523)	562
<b>Total</b>	<b>71 861</b>	<b>76 031</b>	<b>3 596</b>	<b>6 598</b>

#### En milliers d'euros

	Amortissements		Dépréciations	
	2024	2023	2024	2023
France	11 733	12 399	245	876
Belgique	2 611	2 566	52	51
Autres Europe Nord et Est	5 674	4 554	522	82
Italie	4 562	3 940	1 034	2 360
Espagne, Portugal	1 639	1 440	368	464
Canada, Australie	630	449	220	38
<b>Total</b>	<b>26 849</b>	<b>25 347</b>	<b>2 442</b>	<b>3 871</b>

## 26.1.2 Actifs

En milliers d'euros	Actifs non-courants (*)		Total Actif	
	2024	2023	2024	2023
France	111 619	109 248	861 444	853 302
Belgique	8 958	8 681	115 234	117 492
Autres Europe Nord et Est	88 184	88 790	179 114	194 166
Italie	4 593	6 672	299 964	262 239
Espagne, Portugal	16 873	17 333	3 585	2 909
Canada, Australie	2 519	434	28 291	20 828
<b>Total</b>	<b>232 747</b>	<b>231 158</b>	<b>1 487 632</b>	<b>1 450 935</b>

(\*) hors impôts différés actifs et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

## NOTES ANNEXES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

### Note 27 Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	Variation	
	2024	2023
Clients	3 680	(4 517)
Autres créances	(29 208)	(31 822)
Fournisseurs	6 554	1 854
Autres dettes	1 411	36 048
<b>Total</b>	<b>(17 563)</b>	<b>1 563</b>

## Note 28 Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions neutralisés dans le tableau de flux de trésorerie se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2024	2023
Dotations aux amortissements des actifs corporels	6 391	5 158
Dotations aux amortissements des incorporels d'exploitation	1 069	2 490
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	19 389	17 701
<b>Amortissement des actifs d'exploitation</b>	<b>26 849</b>	<b>25 349</b>
Dotations aux amortissements des marques acquises	814	463
Dotations aux amortissements des relations clients acquises	4 930	5 301
<b>Amortissement des actifs issus de regroupements d'entreprises</b>	<b>5 745</b>	<b>5 763</b>
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	2 919	3 911
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>35 512</b>	<b>35 023</b>

## Note 29 Effectifs du Groupe

Il se répartissent comme suit :

	2024	2023
- Cadres	985	1 039
- Employés	4 591	4 531
<b>Salariés permanents</b>	<b>5 576</b>	<b>5 570</b>
- Cadres	276	267
- Employés	13 750	15 529
- Ouvriers	54 740	53 818
<b>Salariés intérimaires détachés par le Groupe</b>	<b>68 766</b>	<b>69 614</b>
<b>Total</b>	<b>74 342</b>	<b>75 184</b>

Les effectifs permanents sont ceux présents à la clôture de l'exercice, toutes catégories confondues.

Les effectifs intérimaires sont mentionnés « Équivalent Temps Plein ».

Globalement, ils se répartissent comme suit par catégorie :

Cadres		Employés		Ouvriers		TOTAL	
2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
1 261	1 306	18 340	20 060	54 740	53 818	74 342	75 184

## Note 30 Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la Société consolidante à raison de leurs fonctions dans les entreprises consolidées.

### 30.1 Rémunération globale

La rémunération globale des membres des organes d'Administration et de Direction du Groupe en 2024 s'élève en brut à 1,6 million d'euros, et se ventile comme suit :

En milliers d'euros	2024	2023
Salaires et avantages à court terme	1 440	1 440
Rémunérations d'administrateurs	200	200
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Paiement en actions	-	-
<b>Total rémunération brute</b>	<b>1 640</b>	<b>1 640</b>
Charges sociales	469	469
<b>Total</b>	<b>2 109</b>	<b>2 109</b>

### 30.2 Engagements de retraite

Il n'existe aucun engagement de cette nature au bénéfice des organes d'Administration et de Direction au 31 décembre 2024.

### 30.3 Avances et crédits accordés

Il n'existe à la clôture 2024 aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes d'Administration et de Direction.

### 30.4 Autres informations

Les relations commerciales et financières entre sociétés du Groupe sont conclues à des conditions de marché.

## Note 31 Engagements et passifs éventuels

### 31.1 Engagements reçus et actifs éventuels

Les établissements financiers ont garanti SYNERGIE et certaines de ses filiales de Travail Temporaire vis-à-vis de leurs clients pour 98 millions d'euros en France et 92 millions d'euros pour les filiales étrangères au 31 décembre 2024.

## 31.2 Engagements donnés et passifs éventuels

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées comme le sont les autres avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

### **Engagements donnés aux banques**

Dans le cadre des garanties travail temporaire accordées par les banques aux filiales de SYNERGIE, des contre garanties maison-mère ont été consenties à hauteur de 94 millions d'euros au 31 décembre 2024.

A cette date il n'y a pas d'effets escomptés non échus.

### **État des actifs affectés en garantie**

Les sûretés garantissant des emprunts souscrits par le Groupe auprès des établissements de crédit sont négligeables.

### **Nantissement des actions de la société**

Aucune action de la société n'est nantie.

À la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés en note n°15) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

## **Note 32** Évènements postérieurs au 31 décembre 2024

A la date d'établissement du présent document, à la meilleure connaissance de Synergie, aucun événement n'est survenu postérieurement au 31 décembre 2024 qui pourrait avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

## Note 33 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont les suivants :

En milliers d'euros

	APLITEC AUDIT ET CONSEIL				SAINT-HONORE			
	2024 Montan t (HT)	%	2023 Montan t (HT)	%	2024 Monta nt (HT)	%	2023 Monta nt (HT)	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	329	96%	332	98%	273	89%	256	100 %
- Emetteur	242	71%	233	69%	273	89%	256	100 %
- Filiales intégrées globalement	87	25%	99	29%	-	-	-	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	12	4%	5	2%	33	11%	-	
- Emetteur	12	4%	5	1%	33	11%	-	
- Filiales intégrées globalement			1	0%	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>341</b>	<b>100 %</b>	<b>337</b>	<b>100 %</b>	<b>306</b>	<b>100 %</b>	<b>256</b>	<b>100 %</b>